



# AGENCE LYCÉENNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**"Permettre aux jeunes de vivre  
concrètement la transition durable de leur  
établissement"**



**Au travers de ce nouveau dispositif , La Région Auvergne Rhône-Alpes propose un cadre de travail concret pour les projets d'éducation au développement durable des lycées.**

## **Trois axes d'innovation :**

- **Prise en compte de toutes les thématiques du DD :**

Les ADD se sont construites sur le succès du dispositif des Agences de l'Énergie des Lycées (AEL). Elles en conservent les grands principes tout en élargissant le champ d'action à toutes les thématiques du développement durable (réduction des déchets, consommation d'eau, qualité de l'air, pratiques alimentaires, mobilité, biodiversité/espaces verts...)

- **Une pédagogie de scénario à l'échelle de l'établissement :**

Le projet des ADD propose aux enseignants d'utiliser les bâtiments et les espaces extérieurs du lycée comme terrain d'expérimentation pour leurs travaux pédagogiques. L'objectif visé est l'apprentissage de la démarche de projet adossé à des problématiques concrètes et réaliste. La Région apportera un soutien financier et humain aux propositions pertinentes, concrètes et opérationnelles, permettant d'illustrer une démarche d'éducation au développement durable.

- **Un bureau d'études, où les élèves sont au centre de la démarche :**

L'objectif est d'identifier et de mettre en œuvre des pistes d'amélioration de la maîtrise des consommations de fluides du lycées, de réduction des déchets, de gestion raisonnée des ressources et de mobilité ...

Les élèves en charge du projet vont agir comme des professionnels en construisant toutes les étapes du projet. Le projet est un élément fédérateur qui doit permettre aux élèves de développer des compétences d'analyse, de conception, de simulation et de communication.. **Dans les ADD, les élèves sont au cœur de la démarche.**

# COMMENT ÇA MARCHE ?

1.

## La candidature

- **Répondre à l'appel à projet :** choisir sa thématique / axe de travail, choisir les acteurs et élèves qui seront impliqués dans le projet.

La prochaine édition de l'appel à projet aura lieu en février 2019.

La participation au dispositif doit être validée par le chef d'établissement.



2.

## La mise en œuvre

- Les élèves se mettent dans la peau d'un bureau d'étude. **Ils réalisent le diagnostic.**
- Ils analysent les résultats obtenus **pour développer une action pertinente** qui permettra de répondre aux problématiques choisies.





5.

## L'évaluation et la valorisation

- Valorisation des actions au sein de l'établissement ainsi que des acteurs des territoires.

→ Apprécier l'impact sur les usages et la consommation de l'établissement



4.

## La réalisation des travaux

- Après analyse, la Région peut subventionner l'établissement pour réaliser les travaux qui concrétisent le(s) projet(s).



3.

## Présentation du projet au client

Comme dans un véritable bureau d'étude, **les élèves présentent leur(s) projet(s) à la Région**, qui joue le rôle de client.







## AGENCE LYCÉENNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### L'équipe :

- **YVON MAUREL, chargé de mission**

Yvon.MAUREL@auvergnerhonealpes.fr

04 26 73 52 14

- **SYLVIE KRIGITSKY, assistante thématique**

sylvie.krigitsky@auvergnerhonealpes.fr

04 26 73 63 11

[aldd.auvergnerhonealpes.fr](http://aldd.auvergnerhonealpes.fr)